



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 5 octobre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 28/09/2021
Date d'affichage 28/09/2021

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14
Procurations : 3

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné son pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Florence CHASSÉ a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUÉGAN.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Marion VEISTROFFER a été élue secrétaire de séance.

MISE EN PLACE CONTRAT ET RÈGLEMENT SALLE DES FÊTES

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Présentation de la décision

Madame GUILLERME-CAOUS rappelle aux membres du conseil municipal que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Un acompte de 80 € et une caution de 300 € seront demandés à la signature du contrat de location.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le présent règlement, le contrat de mise à disposition et ses différentes annexes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Madame GUILLERME-CAOUS approuve les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 5 octobre 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Roullier', written over a horizontal line.